



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE du 24 février 2014**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

L'an deux mil quatorze, le 24 février, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. CRUZ Sylvie, ERHARD François, GEIST Gérard, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, SADAUNE Jean-Luc, TEULADE Christiane, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Mme DE CAGNY Clémentine, arrivée en retard, excusée.

**Absents excusés avec pouvoir :**

M. BAHIN Martial ayant donné pouvoir à M. Francis THOMINET.

M. GIROD Thomas ayant donné pouvoir à M. SADAUNE Jean-Luc.

**Absents :** MM. NOIRET Gérard, BARTHELEMY Thierry.

**Secrétaire de séance :** Evelyne PASCARD.

---

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2013.**

**1- Indemnité allouée au Comptable du trésor public**

Cette indemnité annuelle comporte deux parties : l'aide à la préparation du budget (102,13 €) et le conseil au quotidien (93,10€). M. Cabioch ayant été nommé après la préparation du budget 2013, seule l'indemnité conseil nous est demandée, soit 93,10 €.

**Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le maire à allouer l'indemnité annuelle de 93,10 € au comptable du trésor public.**

**2 Autorisation d'engager des investissements avant le vote du budget 2014**

Le maire expose la possibilité donnée aux communes d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente. Un investissement urgent se présentant (l'achat d'une dameuse pour la somme de 1399,20 € et d'un nettoyeur haute pression (*à vérifier*) pour un montant de 534,20 €), le maire propose de délibérer en ce sens. Cette disposition permet de ne pas bloquer le fonctionnement de la collectivité en attendant le vote du budget, retardé cette année par les élections.

La reconstruction du mur de soutènement de la mairie, gros investissement urgent envisagé en début d'année est quant à elle retardée par les contraintes techniques (poussée du talus et charges sur la départementale, poteau électrique) qui nécessitent une étude approfondie avec le concours du Conseil général, d'EDF et d'un bureau d'étude. Une aide financière auprès du Conseil général va en outre, être sollicitée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le maire à engager avant le vote du budget 2014, 25 % maximum du montant des investissements 2013.**



### **3 Délibération pour amortissement des frais d'architecte**

Le maire expose l'historique de ce dossier et précise qu'il s'agit d'une simple régularisation comptable pour inscrire aux amortissements les frais d'architecte du Cabinet Dieudonné non poursuivis de travaux et qui ont été réglés en leur temps, dans le cadre du contrat rural relatif à l'école.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

### **4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Evelyne Pascard, adjointe au maire, expose la situation : le calendrier prévu dans la circulaire préfectorale prévoit le dépôt des dossiers de demande de subvention au plus tard le 1er mars 2014. Compte tenu des élections municipales prochaines, il est délicat d'engager des projets qui peuvent être amenés à être remis en cause par la prochaine équipe municipale. Cependant, pour ne pas priver la commune d'une opportunité de subvention (35 à 45 % du montant HT de l'investissement), elle informe le conseil municipal qu'une demande de report de la date limite de dépôt des dossiers a été adressée à la Sous-préfecture.

Elle précise à cette occasion que la subvention DETR obtenue en 2011 pour la réfection de la toiture de la buvette n'a pu être utilisée, ces travaux ayant été annulés en raison des nouvelles priorités d'investissement, notamment la sécurisation des abords de l'école.

**Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne pas délibérer sur cette question et de laisser le soin à la prochaine mandature de le faire.**

### **5. Adhésion aux prestations proposées par le Centre de gestion**

Le service Carrière du Centre de gestion apporte à la commune un appui précieux dans la gestion du personnel (évolutions de carrières, analyse et avancement des échelons, avancements de grades). Le maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion annuelle de la commune, selon le forfait applicable à l'effectif de 1 à 20 agents, soit 60 € pour tous les employés.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette adhésion.**

## **Questions diverses**

### **Création d'un club de lecture en périscolaire le soir**

A l'initiative d'une administrée, et avec le soutien de la mairie, un club de lecture a vu le jour à l'école, pendant le temps périscolaire du soir, à la fréquence d'une à deux fois par mois, pour le grand plaisir des enfants.

Le maire et son conseil tiennent à remercier chaleureusement cette administrée bénévole qui offre généreusement son temps pour développer le goût de la lecture partagée chez les enfants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 20h45.

Gérard GEIST  
Maire